Note d'orientation

275

Juin 2023

Renforcement de l'adaptation fondée sur les écosystèmes marins et côtiers en Afrique australe

HANNAH SACK

Recommandations

- Les États membres de la CDAA devraient intégrer des objectifs d'AfE côtiers et marins solides et spécifiques à un calendrier dans le prochain processus de révision de la CDN de 2025.
- Les politiques liées au climat, à la biodiversité et aux océans doivent être alignées et inclure des mesures d'AfE qui peuvent aider à accélérer la réalisation de multiples objectifs politiques.
- Des mécanismes de gouvernance coopérative devraient être établis pour renforcer la collaboration entre les ministères concernés, ainsi qu'entre les gouvernements nationaux, provinciaux et locaux dans le domaine de l'AfE côtiers et marins.
- La CDAA devrait diriger la mise en place d'une stratégie régionale d'AfE qui soit sensible aux similitudes et aux différences entre tous les États côtiers et insulaires et accorde une attention particulière aux besoins et aux vulnérabilités des communautés côtières.

SAIIA SOUTH AFRICAN INSTITUTE OF INTERNATIONAL AFFAIRS

SADC SOUTHERN AFRICAN DEVELOPMENT COMMUNITY TOWARDS A COMMON FUTURE

GCCA+ THE GLOBAL CLIMATE CHANGE ALLIANCE PLUS INITIATIVE

INTRA-ACP GCCA+ PROGRAMME An initiative of the ACP Group of States funded by the European Union's European Development Fund

Résumé

Les pays côtiers et insulaires d'Afrique australe sont particulièrement vulnérables aux impacts du changement climatique. L'adaptation fondée sur les écosystèmes (AfE) est une option d'adaptation viable et économe en ressources qui, grâce à la restauration de la biodiversité, aide les populations à s›adapter au changement climatique. Pour améliorer la résilience climatique des communautés côtières au sein de la CDAA, les options d'AfE pour la zone côtière doivent être intégrées dans les politiques liées au changement climatique, à la biodiversité et aux océans. L'intégration d'interventions ciblées de l'AfE dans les processus nationaux de politique climatique, y compris les contributions déterminées au niveau national (CDN), contribuera également à accélérer la réalisation des objectifs mondiaux en matière de climat et de biodiversité fixés dans le cadre de l'Accord de Paris de la Convention-cadre des Nations Unies et de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB). Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Alors que certains pays de la CDAA font des progrès à cet égard, plusieurs défis qui entravent l'adoption de l'AfE dans la zone côtière existent toujours. Cette note d'orientation identifie ces défis et souligne l'importance de la communauté de pratique régionale récemment établie pour soutenir l'apprentissage croisé et le partage des meilleures pratiques entre les États membres sur les initiatives liées à l'AfE. Des partenariats multipartites et une collaboration transnationale aideront à établir une vision régionale de l'AfE dans les zones côtières de la CDAA. Cela garantira à son tour que les communautés les plus vulnérables de la zone côtière contribuent et bénéficient de manière significative de la transition de l'Afrique australe vers un développement résilient au changement climatique.

Introduction

Les pays de la CDAA[1] sont particulièrement vulnérables aux impacts du changement climatique, et cette vulnérabilité est exacerbée par des niveaux élevés de pauvreté, d'inégalité et d'instabilité politique. Les pays côtiers et insulaires de la région, et plus particulièrement les communautés côtières de ces pays, sont fortement exposés aux risques climatiques tels que les cyclones, les inondations et l'élévation du niveau de la mer. Les modèles climatiques ont montré que l'apparition de tels aléas climatiques devrait augmenter dans les années à venir, ce que confirment les tendances récentes. Par exemple, entre 2021 et 2022, un total de six cyclones ont frappé la région de la CDAA, affectant plus de 2,5 millions de personnes.[2] Pour protéger les communautés côtières de la CDAA contre les impacts d'un changement climatique accru, des options d'adaptation efficaces et économes en ressources doivent être identifiées. Cette note d'orientation plaide pour

1 La CDAA est un organisme régional intergouvernemental composé de 16 États membres : Angola, Botswana, Comores, République Démocratique du Congo (RDC), Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Afrique du Sud, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

2 Katonga Seyuba and Tània Ferré Garcia, "Climate-Related Security Risks in the CDAA Region", Stockholm, International Peace Research Institute, November 23, 2022.

la mise à l'échelle de l'adaptation fondée sur les écosystèmes (AfE) comme moyen pour améliorer la résilience climatique tout en conservant la biodiversité et en promouvant le développement socio-économique au sein de la CDAA.

Le besoin d'écosystèmes marins et côtiers sains et résilients dans la CDAA

Les environnements côtiers et marins sont de plus en plus reconnus dans la politique climatique en raison des importants services écosystémiques[3] qu'ils fournissent tout en soutenant les moyens de subsistance et en fournissant de la nourriture à de nombreuses personnes dans le monde. Les océans couvrent environ 72 % de la surface de la Terre, avec environ 40 % de la population mondiale vivant à moins de 100 km du littoral.[4] Les environnements côtiers, qui se situent à l'interface entre la terre et la mer, abritent également une abondance unique de biodiversité et comprennent à la fois les écosystèmes (par exemple, les dunes) et les habitats marins (par exemple, les herbiers marins). Les mangroves, qui se trouvent dans les rivières, les estuaires et les baies côtières tropicales et subtropicales, offrent une protection aux communautés contre l'apparition de tempêtes côtières. Elles fournissent également des habitats à plusieurs espèces et sont capables de stocker jusqu'à cinq fois plus de carbone organique que les forêts tropicales des hautes terres.[5] Les herbiers marins et le varech sont également capables d'absorber et de stocker du carbone. Les récifs coralliens protègent les communautés côtières des tempêtes et des cyclones en atténuant considérablement l'énergie des vagues.[6] Cependant, malgré leur importance, ces écosystèmes continuent d'être dégradés et surexploités par la pollution, la surpêche et la conversion des terres, ainsi que d'autres activités destructrices. Une étude récente de l'Université du Queensland a révélé que seulement 15,5% des régions côtières du monde restent écologiquement intactes.[7]

Dans la CDAA, les communautés côtières sont particulièrement vulnérables au changement climatique, compte tenu de leurs faibles niveaux de développement socio-économique et de leur forte exposition aux phénomènes météorologiques extrêmes. Ces communautés ont souvent une capacité d'adaptation beaucoup plus faible que les personnes vivant plus à l'intérieur des terres. Non seulement ils sont fortement exposés aux aléas climatiques tels que les cyclones, l'élévation du niveau de la mer et les tempêtes côtières, mais ils dépendent aussi souvent fortement de la biodiversité marine pour leurs moyens de

3 Ecosystem services can be defined as the benefits people obtain from ecosystems and can be classified into four main categories: provisioning, regulating, cultural and supporting (Millennium Ecosystem Assessment, 2005).

4 UN Environmental Programme, *Options for Ecosystem-based Adaptation (AFE) in Coastal Environments: A Guide for Environmental Managers and Planners* (Nairobi: UNEP, 2016).

5 5 Mark Chatting et al., "Future Mangrove Carbon Storage Under Climate Change and Deforestation", *Frontiers in Marine Science* 9 (2022): 1–14.

6 Fillippo Ferrario et al., "The Effectiveness of Coral Reefs for Coastal Hazard Risk Reduction and Adaptation", *Nature Communications* 5 (2014): 1–9.

7 Brooke A Williams et al., "Global Rarity of Intact Coastal Regions", *Conservation Biology* 36 (2022): 1-12.

subsistance et leur sécurité alimentaire. Par exemple, au Mozambique, plus de 350 000 personnes dépendent du secteur de la pêche pour leur subsistance, la pêche artisanale représentant environ 90 % de la production halieutique annuelle.[8] A Madagascar, le secteur de la pêche et de l'aquaculture fait vivre plus de 1,5 million de personnes, contribue plus de 6,6 % des exportations totales et représente environ 20 % de la consommation de protéines animales par le peuple malgache.[9] Les interventions d'AfE dans les zones côtières de la CDAA peuvent aider à sécuriser ces moyens de subsistance grâce à des interventions visant la gestion durable de la pêche, ainsi que la promotion de moyens de subsistance alternatifs durables (par exemple, l'écotourisme, l'apiculture et la mariculture). Les activités de restauration telles que la plantation de mangroves et le développement de pépinières de coraux peuvent également offrir des opportunités d'emploi aux membres de la communauté. Cependant, pour s'assurer que ces opportunités sont exploitées, il est nécessaire d'élaborer des politiques climatiques solides dans la région qui intègrent des objectifs et des délais clairs pour la mise en œuvre de l'AfE et de promouvoir des partenariats multipartites incluant les communautés.

Adaptation fondée sur les écosystèmes dans les environnements côtiers et marins

La CDB définit l'AfE comme « l'utilisation de la biodiversité et des services écosystémiques dans le cadre d'une stratégie globale d'adaptation au climat pour aider les populations à s›adapter aux effets néfastes du changement climatique ».[10] L'AfE renforce la résilience des écosystèmes naturels, ce qui améliore leur capacité à fournir des services écosystémiques. L'AfE est différente des approches d'adaptation traditionnelles en ce qu'elle contribue simultanément à trois résultats, à savoir l'adaptation au changement climatique, la conservation de la biodiversité et le développement socio-économique. De cette manière, l'AfE peut offrir un large éventail de co-bénéfices à la nature et à la société. L'AfE est souvent une forme d'adaptation plus rentable que les options grises standard (ingénierie) telles que la construction de digues. Cela en fait une option attrayante pour les pays aux ressources financières limitées. L'AfE peut également être mis en œuvre parallèlement à des options d'ingénierie sous la forme de solutions hybrides, par exemple, en Tanzanie, le gouvernement a construit une digue en béton de 2 400 m tout en restaurant 1 000 ha d'habitat de mangrove et 2 000 m² de récif corallien.[11]

8 World Bank, *Fisheries in Mozambique: A Snapshot* (World Bank: Washington DC, 2021).

9 World Bank, "Madagascar: Balancing Conservation and Exploitation of Fisheries Resources", June 8, 2020.

10 Secretariat of the Convention on Biological Diversity, *Connecting Biodiversity and Climate Change Mitigation and Adaptation: Report of the Second Ad Hoc Technical Expert Group on Biodiversity and Climate Change*, Technical Series 41 (Montreal: SCBD, 2009).

11 Romy Chevallier, *Marine and Coastal Ecosystem-based Adaptation for Enhanced Resilience in Southern Africa: Synthesis Report* (Johannesburg: South African Institute of International Affairs, 2019).

Dans les environnements côtiers, l'AfE peut être mise en œuvre à travers une gamme d'activités, telles que la restauration des mangroves et des coraux, la conservation et la réhabilitation des zones humides côtières et des dunes, la gestion durable de la pêche, les aires marines protégées (AMP) et les aires marines gérées localement (LMMA), la gestion côtière, récifs artificiels et la diversification et la protection des moyens de subsistance liés aux écosystèmes. Bien que ces interventions aient chacune leurs propres propriétés uniques, y intégrer des mesures d'AfE signifie que des écosystèmes naturels plus résilients peuvent mieux résister aux chocs climatiques et protéger les communautés côtières de ces chocs. Cela se traduit finalement par un meilleur développement socio-économique.

De nombreux pays de la CDAA mettent déjà en œuvre des activités d'AfE côtières. Par exemple, à Madagascar, le réseau communautaire côtier pour les LMMA, MIHARI, en collaboration avec l'ONG Blue Ventures, a mis en œuvre le plus grand projet communautaire de restauration de mangroves au monde, qui génère également des crédits carbones qui sont vendus sur le marché volontaire du carbone. Des réseaux communautaires tels que Mwambao en Tanzanie et Dahari aux Comores travaillent également à la protection et à la restauration des écosystèmes de la zone côtière. Au Cap, en Afrique du Sud, des dunes sont en cours de réhabilitation pour protéger les propriétaires côtiers contre l'apparition d'ondes de tempête. Le gouvernement mauricien met actuellement en œuvre un programme de réhabilitation côtière qui comprend des mesures d'AfE telles que la plantation d'arbres endémiques, mieux à même de résister aux chocs climatiques et de fournir une protection contre les tempêtes le long de la côte.

Bien qu'il y ait de plus en plus de preuves d'intervention d'AfE dans les environnements côtiers au sein de la CDAA, la mise en œuvre n'est pas sans défis. Ceux-ci comprennent, mais sans s'y limiter, un manque d'intégration des politiques et une mauvaise gouvernance, un manque de capacité et de compréhension de l'AfE, un financement insuffisant et un manque d'accès au financement, et l'exclusion des communautés des politiques, de la planification et de la mise en œuvre.

Défis communs pour la mise en œuvre de l'AfE côtiers et marins dans la CDAA

Politique et gouvernance

Les pays côtiers et insulaires de la CDAA sont généralement soutenus par des cadres de politique climatique solides. Cependant, ces cadres manquent souvent d'intégration d'interventions spécifiques à l'AfE dans la zone côtière. Certains pays dirigent l'élaboration d'une politique liée à l'AfE : par exemple, l'Afrique du Sud révise actuellement son plan de mise en œuvre stratégique et global pour l'AfE et la stratégie nationale sur le changement climatique de la Tanzanie (2021–2026) définit des objectifs spécifiques pour la restauration des mangroves, des moyens de subsistance diversifiés dans la zone côtière et l'élaboration

de plans de gestion des pêches tenant compte du climat.[12] Alors que six des 10 pays côtiers et insulaires de la CDAA[13] mentionnent spécifiquement l'AfE/SfN dans leurs CDN, la plupart n'énoncent pas clairement les objectifs liés à l'AfE pour la zone côtière.

La nature de travail cloisonnée des départements gouvernementaux entrave également la mise en œuvre de l'AfE, en particulier dans la zone côtière. Les unités de changement climatique siègent souvent au sein des ministères de l'environnement, qui fonctionnent séparément des ministères de la pêche ou de l'économie bleue. Il y a aussi souvent une déconnexion entre les ministères nationaux et les gouvernements locaux/provinciaux travaillant sur les questions climatiques et côtières. Il est donc difficile d'attribuer la responsabilité de la surveillance et du soutien aux initiatives d'AfE dans la zone côtière, qui impliquent souvent la restauration ou la protection de la biodiversité située à l'interface entre la terre et la mer.

Capacité et compréhension de l'AfE

La planification côtière est souvent effectuée au niveau local du gouvernement. Les petites municipalités, qui ont tendance à manquer de capacité et de financement, n'ont pas la capacité de gérer et de mettre en œuvre avec succès des projets sur le changement climatique. Il en résulte une répartition inégale de la gestion efficace des ressources côtières au sein d'un pays. Un manque de compétences en matière de suivi et d'évaluation de l'AfE, associé à des taux de rotation élevés du personnel, entrave également la mise en œuvre de l'AfE au niveau local.[14] L'AfE est un concept relativement nouveau et n'a été intégré que récemment dans la politique et la planification climatiques de certains pays. Il est donc important que la formation d'AfE et le renforcement des capacités pour le gouvernement, les praticiens de l'environnement et les membres de la communauté soient augmentés dans toute la région pour aider à étendre le développement côtier résilient au climat.

Finance

Le financement de l'adaptation est bien inférieur aux volumes requis pour l'Afrique.[15] En outre, l'absence d'objectifs clairs et de calendriers pour l'AfE côtiers et marins dans les politiques climatiques et les CDN entrave la capacité des pays de la CDAA à attirer des financements de donateurs pour des initiatives connexes. Alors que la plupart des initiatives d'AfE ont été financées par le gouvernement, les contraintes budgétaires et les taux élevés

12 See Appendix 1 in Hannah Sack, *A Regional Assessment of Marine and Coastal AfE in CDAA*, Special Report (Johannesburg: SAIIA, 2023) for a comparative policy assessment of marine and coastal AfE in CDAA's 10 coastal and island states.

13 The 10 coastal and island countries in CDAA are South Africa, Namibia, Angola, Mozambique, Tanzania, the DRC, Comoros, Mauritius, Seychelles and Madagascar.

14 Hannah Reid et al., *Is Ecosystem-Based Adaptation Effective? Perceptions and Lessons Learned from 13 Project Sites*, Research Report (London: International Institute for Environment and Development, 2019).

15 Olivia Rumble, "The Road to COP27: Africa's Adaptation Finance Agenda", SAIIA, Opinions and Analysis, August 11, 2022. South African Institute of International Affairs, Johannesburg, 2022).

de pauvreté et d'inégalité signifient que ce financement est insuffisant. Cependant, les pays poursuivent la croissance économique et, une fois qu'ils ont amélioré leur statut économique, ils ne sont plus éligibles aux financements concessionnels.[16] Cela est particulièrement préoccupant pour les petits États insulaires en développement de la région, qui ont besoin d'importantes sommes de financement pour l'adaptation côtière. Cependant, malgré ces défis, les pays de la CDAA ont mis en œuvre quelques exemples de modèles de financement innovants et réussis pour l'AfE. Il s'agit notamment de l'échange de dette contre la nature des Seychelles et du Blue Bond, du paiement des services écosystémiques dans certaines zones côtières et de la vente de crédits de carbone bleu grâce à la restauration des mangroves à Madagascar.[17]

Participation et inclusion communautaires

Les initiatives d'AfE le long de la zone côtière nécessitent l'inclusion et la participation des communautés qui dépendent directement des ressources naturelles côtières pour leurs moyens de subsistance. Les approches descendantes, où le gouvernement ou les ONG mettent en œuvre des activités de restauration et imposent des restrictions sur des activités telles que la pêche et l'exploitation des mangroves sans impliquer activement ou même consulter les communautés, ont peu de chances d'être acceptées par ces communautés. Une attention particulière doit être prêtée pour s'assurer que les voix des groupes vulnérables, tels que les femmes et les jeunes, sont prises en compte dans les initiatives d'AfE et les processus politiques. Il est important que les moyens de subsistance des communautés côtières soient sauvegardés grâce à la mise en œuvre d'approches de gestion durable. Cela se voit dans les modèles de fermeture temporaire de poulpes en Tanzanie, aux Comores et à Madagascar, ainsi que dans la promotion de moyens de subsistance alternatifs durables tels que la récolte d'algues, l'élevage d'holothuries, l'agriculture intelligente face au climat et l'apiculture.

Vers une communauté de pratique régionale de la CDAA pour l'AfE côtiers et marins

Bien que chacun des pays côtiers et insulaires de la CDAA soit unique et ait une biodiversité différente le long de ses côtes, beaucoup partagent des caractéristiques similaires et nécessitent une gestion transfrontalière des ressources. Des organismes régionaux tels que la Convention du courant de Benguela, qui régit le grand écosystème marin de Benguela en Angola, en Namibie et en Afrique du Sud, et la Convention de Nairobi, un traité régional qui vise à protéger, développer et gérer l'océan Indien occidental,[18] jouent un rôle clé pour faire

16 Angelique Pouponneau, "Financing AfE for Marine and Coastal Resources" (Occasional Paper 342, SAIIA, Johannesburg, 2023).
17 Please see Sack, *A Regional Assessment*, for full details.
18 Contracting parties to the Nairobi Convention include Comoros, France, Kenya, Madagascar, Mauritius, Mozambique, South Africa, Seychelles, Somalia and Tanzania.

progresser la coopération régionale pour les ressources marines dans la CDAA. Cependant, il reste nécessaire d'établir une plate-forme dédiée au partage des connaissances et à l›apprentissage des meilleures pratiques entre les États membres de la CDAA qui peut aider à faire progresser la mise en œuvre de stratégies régionales telles que le Plan de Développement Stratégique Indicatif Régional de la CDAA 2020–2030 et la Stratégie et Plan d'Action de la CDAA sur le Changement Climatique (2020–2030).

Figure 1 Éléments de la communauté de pratique régionale de la CDAA pour l'AfE côtiers et marins

Source : Par l'auteure.

Le renforcement des réseaux régionaux pour l'AfE côtiers et marins peut accélérer le partage des leçons et la réplication des initiatives de meilleures pratiques d'AfE tout en améliorant la collaboration et la création de partenariats pour aider à intensifier l'intégration de l'AfE dans les politiques ainsi que la mise en œuvre sur le terrain. Dans le cadre du projet « Renforcement de l'AfE côtiers et marins dans les réponses climatiques nationales des États côtiers de la CDAA », dans le cadre du programme Alliance Mondiale contre le Changement Climatique Plus (AMCC+), SAIIA a établi une communauté de pratique régionale de la CDAA pour l'AfE côtiers et marins. Cela comprend de multiples parties prenantes telles que les décideurs politiques, les universités, les ONG, le secteur privé, les organisations communautaires et les représentants des femmes et des jeunes.

Il vise à encourager l'inclusivité dans l'élaboration des politiques et la conception de l'AfE, tout en veillant à ce que les besoins les plus urgents des personnes vulnérables de la région soient mises au premier plan des discussions.[19] La création de cette plateforme créera également une opportunité pour former des partenariats et informer les meilleures pratiques mondiaux par le biais de réseaux tels que le réseau Friends of EbA et la communauté de pratique internationale d'AfE.

Conclusion

Alors que la politique et la mise en œuvre de l'AfE gagnent du terrain dans la CDAA, il est nécessaire de renforcer davantage les initiatives existantes et de concevoir de nouvelles initiatives innovantes qui peuvent être reproduites à grande échelle. Les pays de la région doivent travailler ensemble pour aligner leurs intérêts et obtenir les financements nécessaires pour soutenir la mise en œuvre de l'AfE. L'élaboration d'un plan de mobilisation des ressources de la CDAA pour un développement résilient au climat pourrait aider à mettre en commun les ressources provenant de diverses sources et à créer une volonté politique pour l'AfE. La formalisation des champions d'AfE dans chaque pays de la CDAA et l'établissement d'engagements régionaux pour le partage des leçons et des meilleures pratiques peuvent également renforcer l'adoption nationale des initiatives d'AfE tout en soutenant la coopération régionale entre les États membres. En outre, les pays de la CDAA devraient chercher à aligner leurs politiques sur le climat, la biodiversité et les océans en intégrant des mesures d'AfE dans les processus politiques nationaux et locaux. L'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'AfE doivent également garantir que les communautés, les jeunes et les femmes soient inclus et que leurs besoins soient bien représentés. Cela garantira à son tour que les communautés les plus vulnérables de la zone côtière soient prises en compte dans la transition de l'Afrique australe vers un développement résilient au changement climatique.

Cover image
Seaweed plantation, Zanzibar [image MariusLtu via Getty Images]

19 Individuals or institutions interested in joining the community of practice can reach out directly to SAIIA or engage through the community's group page on LinkedIn, 'Marine and Coastal Ecosystem-based Adaptation – Southern Africa Community of Practice'.

Auteure

Hannah Sack

est chercheuse sur le changement climatique au sein du Programme Climat et Ressources Naturelles de l'Institut Sud-Africain des Affaires Internationales (SAIIA).

Reconnaissance

Cette publication a été produite dans le cadre du projet « Renforcement de l'adaptation fondée sur les écosystèmes marins et côtiers (AfE) dans les réponses climatiques nationales des États côtiers de la CDAA », qui a été mis en œuvre dans le cadre du programme Alliance Mondiale contre le Changement Climatique Plus (AMCC+) et supervisé par le Secrétariat de la CDAA. Une communauté de pratique régionale de la CDAA sur l'adaptation fondée sur les écosystèmes marins et côtiers a également été établie dans le cadre de ce projet. Veuillez contacter le Programme Climat et Ressources Naturelles de SAIIA pour plus de détails.

À propos de cette note d'orientation

Cette note d'orientation a été extraite d'un rapport de synthèse SAIIA plus long intitulé Une évaluation régionale de l'AfE côtiers et marins dans la CDAA. Le projet de recherche a été lancé en janvier 2022 et s'est poursuivi jusqu'à fin juin 2023. Le projet de recherche plus large se concentre sur l'AfE côtiers et marins dans les 10 pays côtiers et insulaires de la CDAA, à savoir l'Afrique du Sud, la Namibie, le Mozambique, l'Angola, Madagascar, la Tanzanie, la RDC, les Comores, Maurice et les Seychelles, en s'appuyant sur des exemples internationaux et nationaux montrant où et comment l'AfE peut être renforcée pour améliorer la résilience et l'adaptation au changement climatique.

About SAIIA

SAIIA is an independent, non-government think tank whose key strategic objectives are to make effective input into public policy, and to encourage wider and more informed debate on international affairs, with particular emphasis on African issues and concerns.

SAIIA's policy briefings are intended for use by policymakers, whether in government or business. They are concise, providing a brief analysis of the issue at hand, and make policy recommendations.

All rights reserved. Copyright is vested in the South African Institute of International Affairs and the authors, and no part may be reproduced in whole or in part without the express permission, in writing, of the publisher. The views expressed in this publication are those of the author/s and do not necessarily reflect the views of SAIIA.

Please note that all currencies are in US$ unless otherwise indicated.

Jan Smuts House, East Campus, University of the Witwatersrand
PO Box 31596, Braamfontein 2017, Johannesburg, South Africa
Tel +27 (0)11 339-2021 • Fax +27 (0)11 339-2154
www.saiia.org.za • info@saiia.org.za